

Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, Rebâtir l'Europe. Mémoires

Légende: Dans ses Mémoires, le comte Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, ancien président de la délégation belge au Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine et à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom et ancien président du Comité intérimaire pour le Marché commun et l'Euratom, retrace le déroulement de la relance européenne et ses temps forts.

Source: Jean-Charles Snoy et d'Oppuers. Rebâtir l'Europe. Mémoires. Bruxelles-Lausanne: Duculot-Fondation Jean Monnet pour l'Europe, 1989. 220 p. pp. 93-127.

Copyright: (c) Jean-Charles Snoy et d'Oppuers

URL:

http://www.cvce.eu/obj/jean_charles_snoy_et_d_oppuers_rebatir_l_europe_memoir-es-fr-f0455ed9-53e7-459c-b2b7-af100a4cdafb.html



Date de dernière mise à jour: 08/06/2016

Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, *Rebâtir l'Europe*

Mémoires. Entretiens avec Jean-Claude Ricquier

La conférence de Messine

- *A peine le nouveau gouvernement belge est-il installé aux affaires que la relance européenne s'amorce. Y a-t-il joué un rôle moteur ?*

- 1955 est l'année de la relance européenne qui fut essentiellement l'œuvre du Benelux. Déjà le 13 septembre 1954, j'avais chargé MM. Van Tichelen et Duquesne de la Vinelle, hauts fonctionnaires du ministère des Affaires économiques, de mettre à l'étude la création d'une zone de libre-échange des six pays de la petite Europe. Elle aurait même pu se limiter au début à cinq pays si la France ne pouvait pas l'accepter d'emblée. Cette étude fut accélérée à la nouvelle des accords franco-allemands sur la Sarre du 24 octobre 1954 et du communiqué franco-allemand du 26 octobre qui laissait prévoir une coopération économique privilégiée franco-allemande. Le 29 novembre 1954, les ministres du Benelux décidaient d'utiliser, pour cadre de la relance, la structure de la CECA, quitte à l'élargir par la suite.

- *Ces travaux préparatoires des gouvernements du Bénélux se firent à l'insu de nos autres grands partenaires ?*

- Ces travaux se firent de façon très discrète, parce que Paul-Henri Spaak faisait preuve de la plus grande prudence. Il a d'ailleurs attendu la chute du gouvernement Mendes France, en février 1955, avant de faire une véritable ouverture politique. C'est à ce moment que nous avons élaboré un mémorandum Benelux qui présentait un éventail de suggestions destinées à reprendre l'effort d'unification européenne. Parmi ces suggestions, il y avait celles qui s'inspiraient de la méthode Monnet, celle qu'il avait utilisée pour la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), à savoir la création d'un pool de l'énergie nucléaire, d'un pool de l'électricité et d'un pool des transports. Nous avons également été impressionnés par les négociations qui s'étaient déroulées à Rome sous l'impulsion de J.W. Beyen, le ministre hollandais des Affaires étrangères, en vue de la création d'une union douanière.

- *Nous voici au printemps 1955. La conférence de Messine va s'ouvrir. Les propositions du Benelux y seront adoptées, comme vous l'avez écrit, « à votre grande surprise et à votre vive satisfaction », par les ministres des Six. Pourriez-vous faire revivre le climat de cette conférence ?*

- Nous partîmes pour Rome, Paul-Henri Spaak, André de Staercke, Robert Rothschild, A. Hupperts et moi le jour de la Pentecôte, le 29 mai 1955 et le baron van der Elst nous reçut à la Villa Doria Pamphili, merveilleusement restaurée, qui était devenue l'ambassade de Belgique. Nous prîmes l'avion pour Palerme où une voiture de l'ambassade, escortée de carabinieri en motocyclette, nous attendait pour faire 48 heures de tourisme. Nous vîmes Ségeste et Sélinonte pour faire étape à Agrigente. Là, nous eûmes l'amusement de voir se succéder à la même tribune électorale en plein air, Malagodi et Pella pour haranguer les foules en vue des élections régionales en Sicile. Celles-ci constituaient le motif de notre convocation en Sicile, parce que le ministre Martino n'aurait pas participé à une conférence se tenant ailleurs, du fait de sa campagne électorale.

- *Et pourquoi avait-on choisi Messine ?*

- Messine avait été choisie parce que proche de Taormina, où il était possible d'organiser le logement des délégations.

Nous arrivâmes à Taormina, à l'hôtel San Domenico, le soir du 31 mai.

La délégation française, conduite par Pinay, y arrivait en même temps. Il y avait Wormser et Sauvagnargues et aussi quelques représentants de la municipalité de Saint-Chamond qui étaient venus la veille au Vatican pour la béatification d'un habitant de la ville... ⁽¹⁾. Il faisait beau et doux, mais l'Etna était couvert.

La conférence devait commencer le 1^{er} juin à 16 h. C'était, nous a-t-on dit, la première conférence internationale en Sicile depuis le temps des Hohenstaufen.

- La solidarité des ministres du Benelux s'y est-elle manifestée autant que pendant les travaux préparatoires ?

- Le matin du 1^{er} juin, les trois ministres du Benelux, Beyen, Bech et Spaak s'étaient donné rendez-vous sur le balcon de l'appartement occupé par Bech pour arrêter leur tactique. Ils étaient incertains de l'accueil que feraient les trois grands pays à leur mémorandum commun et décidèrent de laisser les options ouvertes mais de concentrer leur effort sur la procédure de la négociation à mener. Celle-ci devrait être présidée par une personnalité politique capable à tout moment, par une action directe au niveau gouvernemental, de désempoiser un enlisement si facile à provoquer au niveau des experts.

Le nom de Paul van Zeeland fut prononcé à ce propos.

La conférence siégea à Messine le 1^{er} juin. Vers 18 h. ce jour-là, M. Bech qui présidait, le Luxembourg exerçant à cette date la présidence du Conseil de ministres de la CECA, leva la séance en me demandant de mettre noir sur blanc, avec les ambassadeurs et les collaborateurs directs des ministres, les conclusions auxquelles la conférence était arrivée et d'apporter un texte à Taormina où les ministres allaient au théâtre.

Il ne nous fallut pas une demi-heure pour constater que les interventions ministérielles n'avaient pas été concordantes et qu'il m'était impossible de rédiger un texte de conclusions. Mes collègues me demandèrent d'expliquer la chose aux ministres.

Je retrouvai ceux-ci à Taormina sur les gradins du théâtre grec où les ballets de Rome faisaient leurs évolutions. Je demandai à M. Bech d'organiser une nouvelle séance ministérielle et celle-ci eut lieu au San Domenico, après un souper offert par le gouvernement italien, où étaient conviées les ballerines. Il était deux heures du matin. Elle dura deux heures, et fut dure et décisive.

Un accord se fit sur une résolution qui reprenait toutes les propositions du mémorandum Benelux. On y décida aussi que la préparation des conférences chargées d'élaborer les traités serait confiée à un Comité de délégués gouvernementaux sous la présidence d'une personnalité politique. On décida d'inviter le gouvernement britannique à participer à ces travaux. C'est ainsi que l'entrée en scène de la relance européenne eut lieu non à Messine mais à Taormina entre deux heures et quatre heures du matin ! ⁽²⁾

Ce succès inespéré du plan Benelux nous permettait de nouveaux espoirs pour l'Europe.

La genèse des traités de Rome

- Les travaux qu'impliquaient les accords de la conférence de Messine ont alors commencé aussitôt ?

- C'est en juillet que les travaux d'experts décidés à Messine s'organisèrent à Bruxelles dans l'immeuble de la Trieste, rue Belliard. J'étais le chef de la délégation belge et Spaak le président du

comité international.

Le gouvernement britannique délégua mon ami Bretherton, sous-secrétaire au *Board of Trade*.

Le débat le plus important porta sur la formule à adopter en vue d'un Marché commun. A partir du moment où il fut décidé que ce serait l'union douanière et non la zone de libre-échange, les Britanniques se retirèrent.

Le comité des délégués gouvernementaux aurait dû, d'après la résolution de Messine, faire rapport aux six ministres des Affaires étrangères au plus tard le 1^{er} octobre 1955. Ce délai était manifestement trop court et ce fut seulement au début de 1956 que le rapport des chefs de délégation qui devait être appelé plus tard le rapport Spaak, fut élaboré. Ce fut un travail délicat et essentiellement politique auquel les experts ne furent pas mêlés. Les chefs de délégation furent seuls impliqués dans les discussions qui aboutirent aux options fondamentales. C'étaient Félix Gaillard pour la France, l'ambassadeur Ophüls pour l'Allemagne, le comte Benvenuti pour l'Italie, le professeur Verrijn Stuart pour les Pays-Bas, l'ambassadeur Lambert Schaus pour le Luxembourg et moi-même pour la Belgique.

Notre comité de rédaction comportait trois personnes : Pierre Uri, Hans von der Groeben, Albert Hupperts. Il se retira pour la rédaction finale dans la solitude du Grand Hôtel de Saint-Jean-Cap-Ferrat et produisit un document clair et bien écrit, dû essentiellement à la plume remarquable de Pierre Uri. Les chefs de délégation réunis avec M. Spaak l'adoptèrent dans sa forme définitive en avril.

Le rapport fut alors envoyé aux ministres des Affaires étrangères en vue de la conférence de Venise. Mais, dès le mois de février, les grandes options du Marché commun et de l'Euratom étaient acquises et il était prévu que le 28 et le 29 février, le Conseil des ministres de l'OECE en discuterait.

- *Vous venez d'évoquer la participation d'un sous-secrétaire d'État britannique aux débuts de vos travaux. Quelle était, quant au fond, la position du Royaume-Uni face à vos grands projets ?*

- En vue de sonder le gouvernement britannique au sujet de ses réticences, M. Spaak m'envoya à Londres où notre ambassadeur, le marquis du Parc Locmaria, avait invité le chancelier de l'Échiquier, Harold Macmillan, à déjeuner à l'ambassade, Belgrave Square; ma femme était venue avec moi à Londres et Lady Dorothy Macmillan était avec nous à ce déjeuner du 26 février 1956.

Ma conversation avec le chancelier fut très claire mais très rude. Je me souviens de sa phrase essentielle : « Euratom is a fine undertaking and we shall welcome it; but for your common market it will kill our trade and we shall fight against it ».

Mes arguments ne le convainquirent pas et je revins à Bruxelles persuadé que nous aurions à affronter, le 29 à l'OECE, à Paris, une attaque majeure menée par le Royaume-Uni.

En fait, cette offensive ne se produisit pas. M. Spaak avait vu le chancelier avant la séance et avait développé des arguments politiques. En outre, les ministres du *Low Tariff Club* critiquèrent vivement le Royaume-Uni pour son refus obstiné d'entamer à l'OECE une action efficace contre les tarifs douaniers excessifs. J'ai toujours pensé que ces deux facteurs avaient amené Harold Macmillan à renoncer à son intervention contre le Marché commun. Il pouvait penser qu'il était opportun de ne rien cristalliser et que nos projets n'aboutiraient pas. De plus, M. Spaak l'avait assuré de notre ouverture à la participation du Royaume-Uni aux négociations ultérieures, soit par une adhésion soit par une association au Marché commun. La conférence de Venise devait d'ailleurs réaffirmer cette offre dans sa résolution finale.

- Nous voilà à la conférence de Venise de 1956. C'est elle qui devait entériner les travaux que vous aviez menés à Bruxelles pendant quelque dix mois ?

- Cette conférence tenue les 29 et 30 mai 1956 fut un miracle. Nous nous attendions à des difficultés françaises. Nous savions que le cabinet Guy Mollet était divisé et que M. Ramadier, notamment, manifestait des réticences. Souvent, au cours des réunions des chefs de délégation, j'avais demandé à Félix Gaillard s'il était couvert par des instructions du Quai d'Orsay. Il m'avait répondu qu'il se gardait bien d'en demander et qu'il n'avait de chances d'obtenir un accord sur nos conclusions qu'à la faveur d'une présentation globale.

Nous avons évité avec soin de mentionner dans le rapport les colonies et territoires d'outre-mer, à fortiori l'Algérie, sachant combien la France était susceptible lorsqu'on mentionnait les problèmes de son empire colonial. Les Allemands étaient aussi hostiles à l'idée de redevenir indirectement une puissance coloniale.

- Comment se déroulèrent vos travaux ?

- A Venise, notre conférence se tenait dans la belle abbaye de San Giorgio, à la Fondation Cini. La présidence du Conseil était exercée par la France et le ministre des Affaires étrangères, Christian Pineau, revenait d'un voyage en Inde et d'une rencontre avec Nasser au Caire, qui avait duré plus longtemps que prévu. J'ai toujours pensé qu'il n'était pas tout à fait au courant des objections de certains membres de son gouvernement aux idées du rapport Spaak.

En ouvrant la séance, il proposa à Spaak de commenter son rapport. Spaak répondit que le rapport avait été envoyé depuis plusieurs semaines aux ministres des Affaires étrangères, qui l'avaient certainement examiné avec soin et qu'il était inutile d'en faire un résumé. Pineau demanda alors à ses collègues ce qu'ils désiraient dire sur ce document. Personne ne demandant la parole, il fut obligé de définir la position française et déclara que le gouvernement français approuvait les conclusions du rapport en demandant en outre que l'on recherche une solution aux problèmes posés par les colonies et territoires d'outre-mer. Je me souviens avoir à ce moment soufflé à l'oreille de Spaak : « Pourvu que personne ne demande rien de plus ». C'est ce qui arriva et il ne resta plus qu'à rédiger le communiqué final.

En attendant, les délégations se livrèrent à des courses en « motoscafi » sur la lagune et visitèrent Torcello où nous rencontrâmes le président Truman et sa femme qui bénéficiaient eu soleil d'un admirable printemps...

- Pour vous, la conférence de Venise fut donc un grand succès ?

- Pour tous ceux qui escomptaient un échec de l'entreprise, la conférence de Venise fut une surprise majeure. Les Britanniques, toujours prompts à s'incliner devant les faits, s'efforcèrent de répondre à l'invitation de collaboration adressée par les Six aux États tiers, membres de l'OECE, et à la réaffirmation que les traités à rédiger comporteraient des dispositions prévoyant l'adhésion ou l'association des États tiers. Cette réponse fut donnée par le Conseil de l'OECE du 19 juillet 1956 qui créa un groupe de travail spécial pour étudier la possibilité d'une association entre l'union douanière décidée par les Six et les autres pays membres de l'OECE. L'idée d'une zone de libre-échange devait être spécifiquement retenue.

Ce groupe de travail déposa son rapport le 10 janvier 1957, concluant à la possibilité technique d'établir cette zone de libre-échange.

- *Quel fut votre rôle dans ce groupe de travail ?*

- J'avais été appelé à en présider les travaux et ce cumul de mes fonctions à l'OECE et dans les négociations de la conférence de Bruxelles exigea de moi des prestations considérables et une action constante de rapprochement des divers points de vue européens. C'était à la fois exaltant et épuisant. Je disposais heureusement d'un grand capital de confiance auprès des délégations à l'OECE comme à la conférence de Bruxelles.

- *C'est donc après le succès de la conférence de Venise que les négociations du Marché commun et de l'Euratom commencèrent véritablement ?*

- A Venise, il avait été décidé que la négociation des traités du Marché commun et de l'Euratom dans une conférence présidée par M. Spaak commencerait à Bruxelles le 26 juin 1956.

Dans l'avion qui nous ramenait à Bruxelles le 31 mai, j'avais proposé à M. Spaak de chercher un endroit tranquille en dehors de la ville pour mener ces négociations dans une atmosphère agréable et j'avais mentionné le château de Val Duchesse, appartenant à la Donation Royale et inutilisé dans un parc immense et magnifique. Cette idée fut immédiatement mise à l'étude par les Affaires étrangères et des aménagements sommaires intervinrent assez vite pour permettre à la conférence de siéger bien plus agréablement et par conséquent plus utilement à Val Duchesse, qu'à la rue Belliard l'année précédente.

Les travaux pour la rédaction des traités furent menés rapidement. Lorsque Spaak n'était pas disponible, et l'année 1956 fut agitée sur le plan international, je le remplaçais automatiquement à la présidence. Cela permettait parfois de grands effets de théâtre, Spaak piquant des colères épouvantables, quand, sur des points techniques, les négociations étaient bloquées. Plusieurs fois il quitta la salle en claquant la porte. Je reprenais alors calmement son fauteuil, en proposant un compromis. Ce bon travail d'équipe nous permit d'avancer rapidement...

- *Vous avez retrouvé les mêmes négociateurs que l'année précédente ?*

- Les chefs de délégation n'étaient plus tous les mêmes : Félix Gaillard avait été remplacé par Maurice Faure, et en fait par Robert Marjolin. Benvenuti avait cédé sa place à Badini Gonfalonieri, Verryn Stuart était remplacé par Hans Linthorst Homan, Ophüls, Schaus et moi avions été maintenus.

La négociation la plus délicate porta sur l'inclusion des territoires et pays d'outre-mer dans le Marché commun. L'Allemagne craignait d'assumer des charges financières démesurées et il fallut, avec Adenauer à l'Hôtel Matignon à Paris, une conférence ministérielle pour désempourber le problème. En fait, la conférence des ministres à Paris les 20 et 21 octobre a été mauvaise et c'est une réunion entre Mollet et Adenauer en novembre qui a permis de reprendre les travaux à Val Duchesse le 16 novembre.

1957 : l'année des traités de Rome

- *Nous voici en 1957, l'année des traités de Rome. Quelle fut l'ambiance des dernières semaines de négociation ?*

- Les six premières semaines de l'année furent fébriles. Les négociations pour le Marché commun et l'Euratom ont été poussées au maximum pour achever la rédaction des articles des traités. La plupart du temps, les délégations siégeaient à Val Duchesse mais du 16 au 19 février, il y eut une réunion ministérielle difficile à Paris, à l'Hôtel Matignon. Adenauer n'ouvrit la bouche qu'une seule fois pour dire combien il était choqué de la manière dont ses collègues traitaient les grands intérêts de l'Europe.

Spaak, à une séance de travail, se fâcha et claqua la porte parce que le délégué italien, Badini Gonnaloni, rejetait une solution relative à l'Algérie. Le différend s'aplanit le soir, avant le départ du train pour Bruxelles.

Néanmoins, le climat restait favorable à l'aboutissement de la négociation et, de l'extérieur, le Marché commun et l'Euratom étaient pris très au sérieux. Les Britanniques surtout étaient préoccupés et en janvier, je me rendis à Londres avec M. Spaak. Le chancelier de l'Échiquier, Peter Thorneycroft, insista pour que le traité prévoie des possibilités ultérieures d'adhésion et d'association des autres pays européens et Spaak lui promit de faire insérer des articles dans ce sens.

Par ailleurs, le groupe de l'OECE que je présidais achevait sa tâche et concluait à la possibilité technique de construire entre le Marché commun et les autres pays de l'OECE, une zone de libre-échange. Cette conclusion fut acceptée par le Conseil ministériel de l'OECE à sa session du douze février et l'on décida d'ouvrir une négociation internationale pour y arriver. Je tentai de convaincre Thorneycroft de la nécessité de présider personnellement cette négociation, comme Spaak l'avait fait pour les Six depuis Messine. A la fin, il se rallia à mes arguments et me déclara qu'il le ferait.

- C'est à ce moment que se situent les difficultés assez pittoresques que vous avez eues avec le Premier ministre belge Achille Van Acker ?

- Dans la nuit du 8 au 9 mars, les négociations de Val Duchesse s'achevèrent; il ne restait plus à faire que la toilette juridique des textes, mais les émotions furent nombreuses les derniers jours. Notamment le 6 mars. J'avais ouvert la séance et entamé les travaux. Spaak arriva peu après dix heures, la mine défaite. A la pause de 11 h, je lui demandai ce qui n'allait pas. Il me répondit que le Roi refusait de signer les pleins pouvoirs pour la signature des traités. Je lui demandai s'il me permettait de demander une audience au Souverain pour présenter les arguments en faveur des traités. Il m'y autorisa aussitôt et le 8 mars, je fus reçu longuement par le Roi qui me posa, avec cet art consommé qui est le sien, un nombre considérable de questions relatives à l'impact que les Traités allaient avoir pour la Belgique. Mes réponses furent satisfaisantes et le Roi se déclara convaincu mais il me demanda si j'avais convaincu le Premier ministre. Je compris aussitôt que Van Acker ne voulait pas des traités et je m'en allai le voir pour le convaincre à mon tour; ce fut beaucoup plus difficile et plus pénible. J'ai su plus tard que Spaak avait dû menacer de démissionner, appuyé par Rey, prêt à démissionner également, pour que le Premier ministre cédât afin d'éviter une crise politique majeure en Belgique.

C'était là une situation que j'avais un peu prévue. Souvent j'avais dit à Spaak qu'il était imprudent, dans une négociation de cette ampleur, de ne pas informer régulièrement le cabinet de son avancement et de ses implications. Il était trop sûr de lui, ce qui faillit tourner mal.

De mon côté, j'avais toujours fait rapport à Rey et gardé des contacts étroits avec les administrations, les groupements professionnels et les syndicats. C'est une méthode qui a été très fructueuse.

- En mars 1957, vous êtes à Rome, avec Paul-Henri Spaak, l'un des deux signataires belges des traités. Comment se passa cette séance historique ?

- Le 24 mars nous étions à Rome pour la signature des traités. Ma femme m'avait accompagné et nous logions à la Villa Doria Pamphili chez le baron van der Elst, ambassadeur de Belgique.

Il y eut encore le 25 au matin des réunions de travail au Capitole, notamment pour discuter des amendements de dernière minute présentés par la délégation néerlandaise sur la nomination de suppléants aux membres de l'Assemblée. Cette idée fut écartée parce qu'il ne fallait vraiment plus toucher à rien de ce qui avait été si difficilement mis au point entre les six délégations. Yves Devadder

qui était l'expert juridique de ma délégation était tellement fatigué qu'il attrapa une hépatite pendant son séjour à Rome et je dus demander à M. Pescatore, le jurisconsulte luxembourgeois, de veiller à sa place aux intérêts de la Belgique.

Ce lundi 25 mars, Rome était sous la pluie, une pluie diluvienne. Il y avait foule cependant sur les places et dans les rues près du Capitole. Les traités furent solennellement signés à 16 heures dans la salle des Horaces et des Curiaces au Palais du Capitole; toutes les cloches de Rome sonnaient à toute volée et portaient les espérances d'un avenir européen. Les plénipotentiaires, Spaak et moi pour le Roi des Belges, étaient assis à une longue table, ayant derrière eux les membres de leur délégation. Il y eut un discours du maire de Rome et un autre du Premier ministre Segni. La ville de Rome offrit une médaille d'or, la louve avec Romulus et Remus, à chacun des plénipotentiaires. Les ministres des Affaires étrangères avaient décidé le matin de créer un comité intérimaire et de m'en confier la présidence en attendant que la ratification parlementaire mette les traités et leurs institutions en vigueur. Je devenais ainsi pour quelques mois le tuteur des nouvelles Communautés européennes et j'avais avec moi l'équipe amicale des chefs de délégation : Marjolin, Ophüls, Badini, Linthorst Homan et Schaus.

Le 26 mars, Spaak fit au *Banco di Roma* un exposé brillant sur les traités ; cet exposé en français fut diffusé en direct par la radio italienne.

Le 28 mars j'étais reçu en audience privée par le Pape Pie XII. Cela dura vingt minutes au cours desquelles il me stupéfia par sa connaissance étonnante des traités et de leurs implications politiques qu'il approuvait chaleureusement. Il avait écouté le discours de Spaak du 26.

Les tout premiers pas du Marché commun et de l'Euratom

- Aux lendemains immédiats de la signature des traités de Rome, quelles furent vos activités dans ce contexte européen transformé ?

Le mois d'avril se passa pour moi à faire connaître les nouveaux traités. J'étais conférencier à ce sujet à Helsinki le 10 avril et à Oslo le 12. En Belgique, j'exposai les problèmes européens à la Brufina le 15 et à la FIB le 17.

Après Pâques, je partis pour Genève afin de rassurer le GATT. Président du Comité intérimaire, j'étais le porte-parole des Six auprès des parties contractantes pour justifier notre politique préférentielle au nom de l'union douanière qui était créée. Les Latino-Américains et les Asiatiques étaient particulièrement méfiants mais une procédure satisfaisante fut finalement adoptée.

Le 16 et le 17 avril, le Comité intérimaire se réunit pour la première fois à Val Duchesse et son démarrage fut excellent. Il devait veiller aux négociations nécessaires avec le GATT et les institutions internationales, à l'élaboration du protocole sur les privilèges et immunités et à la solution des problèmes transitoires susceptibles de surgir. Au cours de la réunion du 8 mai, Spaak offrit un déjeuner d'adieux : il partait s'installer à Paris comme secrétaire général de l'OTAN et laissait le portefeuille des Affaires étrangères à Victor Larock, que j'avais bien connu comme ministre du Commerce extérieur et qui me traitait avec une grande confiance.

J'allai, ce 10 mai à l'OECE à Paris pour présider le comité de direction des échanges. La balance des paiements de la France était à nouveau en difficulté et l'on pouvait s'inquiéter de la manière dont la France serait capable d'entrer dans le Marché commun.

Le 12 mai, j'allai à Londres pour voir le chancelier de l'Échiquier, Peter Thorneycroft, et examiner avec lui les possibilités d'évolution de la négociation ouverte à l'OECE sur la zone de libre-échange.

Le Comité intérimaire était préoccupé de l'impact que cette négociation risquait d'avoir sur la procédure de ratification des traités de Rome en France et en Italie.

Je profitai de ce séjour pour faire une conférence sur les traités à la *Belgian Chamber of Commerce*.

Le 14 mai, je reprenais ma série de conférences à Bruxelles. Partout les auditoires accueillèrent avec sympathie la construction de l'Europe qu'ils avaient fini par croire improbable.

- *Que devenait le Benelux, une fois signés les traités du Marché commun et de l'Euratom ?*

- Le 2 mai, j'avais été à La Haye pour le Benelux; le traité du Marché commun prévoyait que cette union économique pouvait aller plus fort et plus loin que le Marché commun. Elle en avait été le laboratoire; elle en avait assuré la relance et la communauté de points de vue des beneluxiens avait apporté beaucoup de poids en faveur de l'aboutissement de la négociation à Rome. Il fallait maintenir cet instrument de progrès et consacrer par le traité de 1958, la consolidation de l'Union du Benelux. De tout cela, nous étions très conscients, Brouwers, Buchler et moi, et jamais le succès du Marché commun ne nous fit négliger la bonne marche du Benelux.

- *A-t-on pu craindre que les Parlements nationaux ne ratifient pas les traités, comme cela s'était passé à l'Assemblée nationale française pour le traité de la CED ?*

- Les mois de juin et juillet virent une accentuation de la crise économique et financière en France et cela provoqua des problèmes pour la libération des échanges. Mais ces difficultés n'eurent aucun effet défavorable sur la procédure de ratification des traités de Rome qui était acquise à la fin juillet en France, en Allemagne et en Italie. En Belgique, j'ai participé aux travaux de la commission spéciale de la Chambre qui approuva les traités à l'unanimité. Mais la Chambre elle-même et le Sénat étant en vacances au début de juillet reportèrent leurs débats à la rentrée d'automne.

Au mois de septembre, j'ai donné une série de conférences sur le Marché commun, notamment à Cologne. Le Comité intérimaire a repris ses travaux à Val Duchesse le 11 septembre. Les 19 et 20, le comité de direction des échanges s'est occupé de la situation difficile de l'économie française et le 23, j'étais à Genève pour les discussions du GATT sur le Marché commun. Celles-ci ont été reprises au niveau ministériel le 28 octobre.

Les travaux parlementaires belges pour la ratification des traités se sont déroulés au Sénat à partir du début d'octobre. En décembre, toutes les ratifications étaient acquises et nous eûmes le 12 décembre à Paris, entre fonctionnaires, et les 19 et 20 décembre, à Paris encore, au niveau des ministres, des échanges de vues sans résultat pour choisir le siège des institutions européennes. Chaque gouvernement mettait tout son prestige en jeu et le débat était virtuellement bloqué.

- *Quel fut l'accueil de l'OECE aux traités de Rome ?*

- A l'OECE, le Comité intergouvernemental pour la zone de libre-échange avait connu un débat important les 17 et 18 octobre. Reginald Maudling en était devenu président et, tenant compte d'un questionnaire établi par le Comité intérimaire du Marché commun, avait proposé un ordre du jour détaillé pour les travaux du 30 octobre suivant. Il prit à cette occasion une position de négociation qui postulait une réponse du Marché commun ⁽³⁾.

Malheureusement, celle-ci ne put être fournie. Le point le plus difficile résida dans la définition de l'origine des marchandises et en cette matière les thèses françaises étaient empreintes d'un esprit très protectionniste que les autres gouvernements du Marché commun ne partageaient pas. Comment mettre au point dans ces conditions une attitude de négociation commune ?

Le Comité intérimaire était en fait incapable d'arrêter une position. Cette situation s'envenima davantage en 1958 lorsque les institutions du Marché commun commencèrent à fonctionner et que le Comité intérimaire eut pris fin.

Avant de disparaître, le Comité intérimaire établit un mémorandum sur le fonctionnement de la Commission européenne, recommandant de s'inspirer des méthodes d'organisation du secrétariat de l'OECE en vue d'éviter les dangers de la bureaucratie. Je suis allé à Bonn pour le remettre à Hallstein juste avant qu'il prenne ses fonctions de président de la Commission. Il me remercia vivement mais je crois qu'il ne s'en est jamais inspiré.

- Nous voici en 1958. Dans le contexte général de la nouvelle organisation de l'Europe, le problème du siège des institutions communautaires s'est-il posé tout de suite ?

- En 1958, l'année européenne a commencé par une réunion des six ministres des Affaires étrangères les 7 et 8 janvier à Paris. Les traités de Rome étaient entrés en vigueur le 1^{er} janvier et il était essentiel d'installer les nouvelles institutions en un siège unique. Bruxelles, Paris et Luxembourg étaient les villes candidates et il fallait une décision unanime des six gouvernements. La réunion fut tumultueuse et difficile; j'y assistais Victor Larock qui avait reçu du Premier ministre Van Acker des instructions formelles d'intransigeance pour obtenir le siège à Bruxelles. Après des débats vraiment pénibles et malgré les sommations de M. Van Acker, il fut simplement convenu que pour le premier semestre, la Commission et le Conseil siègeraient dans la capitale du pays qui assumait la présidence du Conseil, c'est-à-dire la Belgique, puisque la rotation alphabétique nous donnait cette priorité. Le communiqué publié mentionna même que les réunions se tiendraient à Val Duchesse, en vue d'éviter de désigner Bruxelles. J'ai poussé Larock à accepter ce compromis boiteux, convaincu que les faits consolideraient, dans l'avenir, la position de Bruxelles.

- Au sein des nouvelles institutions européennes, quelles furent alors vos fonctions ?

- Le 25 janvier eut lieu à Bruxelles la première réunion du Conseil de la Communauté qui décida notamment la mise en place d'un comité des représentants permanents des ministres membres du Conseil. C'était là une mesure inspirée par l'expérience de la CECA et destinée à embrayer les administrations nationales sur les travaux et les décisions du Conseil. Elle devait cependant déplaire à la Commission qui craignait une rivalité entre les deux institutions et surtout le caractère intergouvernemental accentué du comité qui ne manquerait pas d'influencer les mécanismes institutionnels. Ce dernier argument était certainement fondé, mais le bilan global du comité n'est pas négatif.

Le gouvernement belge m'a nommé représentant permanent de la Belgique et par le fait même président du comité pour les premiers six mois. Mais cette nomination ne valait que pour le Marché commun et non pour l'Euratom où M. Van Tichelen, directeur général au ministère des Affaires économiques, était désigné comme représentant permanent.

Cette dissociation de fonctions, unifiées dans toutes les autres délégations, me choquait profondément. Elle était inspirée par des mobiles politiques, M. Van Tichelen étant considéré comme socialiste. Jean Rey avait quitté le ministère pour devenir membre de la Commission européenne. J'avais envisagé en été 1957 de présenter ma candidature pour ce poste, et Spaak, que j'avais été consulter à la Villa Saïd à Paris, résidence du secrétaire général de l'OTAN, m'avait encouragé. Mais j'avais réfléchi au risque, pour la politique européenne de la Belgique, d'abandonner le poste central que j'occupais dans l'administration belge et je me méfiais aussi de l'esprit partisan du gouvernement belge. J'avais alors suggéré à Jean Rey au cours d'un déjeuner à la Fondation universitaire de brigruer ce mandat à la Commission et après s'être assuré que je n'étais pas candidat, il avait accepté. Cela lui a

permis de jouer un très grand rôle dans la construction de l'Europe.

- Vous avez donc poursuivi cette sorte de carrière croisée, partagée entre vos responsabilités nationales et vos fonctions internationales ?

- En janvier 1958, Jean Rey avait été remplacé aux Affaires économiques par Roger Motz, président respecté du parti libéral. Sa santé était mauvaise et la charge du département très lourde.

Il n'y resta que quelques mois. Il n'était pas d'accord sur la nomination de Van Tichelen comme représentant permanent auprès de l'Euratom et refusa de la rendre effective avant mars, mais il finit par s'incliner devant la volonté du Premier ministre Van Acker. Je suis resté représentant permanent auprès du Marché commun jusqu'au début de 1959, date à laquelle j'ai obtenu du gouvernement la désignation de M. Van der Meulen comme représentant permanent unique auprès du Marché commun et de l'Euratom ainsi que de la CECA, où il l'était déjà. La présidence du comité des représentants permanents fut très absorbante pour moi pendant les six premiers mois de 1958. J'y avais comme collègues une série d'amis avec lesquels j'avais intimement collaboré à l'OECE ou dans la négociation des traités de Rome : le professeur Ophüls pour l'Allemagne, l'ambassadeur Cattani pour l'Italie, l'ambassadeur Linthorst Homan pour les Pays-Bas, l'ambassadeur Schaus pour le Luxembourg. Le seul nouveau venu fut l'ambassadeur de Carbonnel pour la France. Ce fut très vite une excellente équipe. Nous tenions nos réunions à Val Duchesse. Le deuxième Conseil des ministres s'y est tenu le 25 février. La Ville de Bruxelles organisa un dîner somptueux à l'Hôtel de Ville.